

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

25<sup>ème</sup> année - N°4781 - Vendredi 27 Décembre 2024 - Prix : 200 Fc

CRISE POST - CHIDO :

## Le gouvernement va louer un grand bateau



SANTÉ PUBLIQUE :

**Le restaurant Zanatani suspendu  
pour intoxication alimentaire**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)**

**25 Djamadu Thani 1446**

**Prières aux heures officielles  
Du 26 au 31 Décembre 2024**

**Lever du soleil:**

**05h 42mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 32mn**

Fadjr : 04h 30mn

Dhouhr : 12h 11mn

Ansr : 15h 47mn

Maghrib: 18h 35mn

Incha: 19h 49mn



## LÉGISLATIVE 2025 :

## Daniel Ali Bandar :

## "Le Bambao favorable au plan Comores Émergents"

Lors de son meeting organisé à Vouvouni Bambao le 25 décembre dernier, le ministre de l'agriculture et candidat CRC au prochain scrutin législatif, Daniel Ali Bandar a rassuré que le Bambao est favorable au plan Comores émergents (PCE). Il s'agit de son véritable combat à l'assemblée nationale. Tout faire pour que sa région en soit bénéficiaire.

A sa première rencontre le candidat à la députation de Bambao ya djou Daniel Ali Bandar a rappelé le cycle des anciens députés choisis par leurs partis respectifs. Ce qui est aujourd'hui une stratégie vétuste. « Si je suis candidat aujourd'hui, c'est pour une raison. Dans cette rencontre, participent des anciennes grandes

figures politiques. Elles peuvent témoigner. A l'époque un député était choisi et élu par son parti. A nos jours, c'est la région qui décide de son candidat. Cela a une signification ». Et de rassurer : « le Plan Comores Émergents a été conçu par un enfant de Bambao, j'étais à la présidence, j'ai suivi de près son évolution et je suis actuellement au ministère de l'agriculture. Je dois vous dire que tout développement retenu par le PCE ne sera programmé nulle part sans que le Bambao soit bénéficiaire. Que ça soit l'eau, l'électricité ou autres, le Bambao sera gagnant ».

Youssef Ismaël, directeur de campagne du candidat du parti présidentiel a souligné : « Si le ministre a choisi de faire son premier meeting à Vouvouni c'est pour une

raison. Son suppléant est originaire de Mdé juste pour rassurer que Daniel sait très bien que le bien dire ne dispense pas de bien faire. Tout ce qu'il va promettre sera réalisé par la volonté du seigneur. Toutefois nous devons tous soutenir sa candidature pour notre bien commun ».

Sous les acclamations, le directeur de campagne a été formel sur le choix de Daniel Ali Bandar concernant les habitants de Vouvouni Bambao. A son tour, Ali Ahamada, grand notable de ladite localité a saisi l'opportunité pour rappeler les anciens liens qui rattachent la localité de M'kazi, village natale du candidat et localité de Vouvouni ». Ce n'est pas si étonnant de soutenir la candidature de Daniel. Et le village de Vouvouni sait très bien que vous allez tenir parole concernant le



développement de la région. Le président a déjà fait ses choix et nous le nôtre, c'est vous (Daniel). Et cela grâce à l'amitié et la fraternité que nos deux localités (M'kazi et Vouvouni) entretiennent depuis très longtemps ». Les participants de la

rencontre ont approuvé cette philosophie. Et le candidat est attendu à Boueni Bambao, le samedi prochain pour son deuxième meeting.

Kamal Gamal

## LÉGISLATIVES ET COMMUNALES À MOHÉLI :

## L'unique candidat du parti Orange privilégie le porte-à-porte

Alors que les autres candidats aux législatives ont ouvert leurs quartiers généraux avec éclat, Madhouni Mikidache, l'unique rival du parti au pouvoir, choisit de mener une campagne de proximité par le biais de visites « porte-à-porte ». « Rien ne sert de courir, il faut partir à point », déclare-t-il, se montrant confiant dans sa stratégie et en la confiance qu'il place en la population de sa circonscription.



La campagne électorale à Mohéli a été lancée par l'ouverture des quartiers généraux, suivie de l'investiture des candidats du CRC (Convention pour le renouveau des Comores), lors d'une cérémonie présidée par le Chef de l'État, Azali Assoumani, à la salle multifonctionnelle de Fomboni, le mercredi 25 décembre. Cette céré-

monie a rassemblé tous les militants et sympathisants du parti au pouvoir.

Le Chef de l'État, a officiellement dévoilé les candidats choisis par son parti pour les prochaines élections législatives et communales, prévues le 12 janvier prochain. Au total, 11 candidats ont été sélectionnés, dont 5 pour les législatives et 6 listes pour les communales. Parmi ces candidats figure l'actuel Ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures, Said Anli Aboubacar, dans la deuxième circonscription de Msutruni, Madame Dhoienfa Ali Attoumane dans la circonscription de Moimbassa-

Moimbao, et Ousmane Bouchrane dans la région de Mledjelé. L'actuelle coordinatrice de l'action gouvernementale à Mohéli, Milissane Hamdia, se présente dans sa circonscription de Djando, tandis que le Directeur régional au plan, Aboucar Saïd Chanfi, sera le candidat du parti CRC dans la première circonscription. Selon Dr Aboubacar Said Anli, ces candidatures sont largement méritées, et le Ministre a profité de l'occasion pour saluer les efforts du Chef de l'État en faveur du développement de l'île.

Pour les élections communales, 6 candidats sont en lice : Mohamed Ahamadi Charif à Moilimdjini, Takidine Mahamoud à Msutruni, l'actuel maire de Moimassa Ahamadi Aydjo Madi, Mohamed Saïd à Moimbao, Andhum Abdallah à Mledjele, et Idris Chamsidine à Djando. En tant que « sage du parti

», la gouverneure de Mohéli, Chamina Ben Mohamed, appelle la population à faire confiance à cette nouvelle équipe, affirmant que « avec ces jeunes cadres, l'avenir de l'île sera assuré ».

Quant à Madhouni Mikidache, l'unique rival du parti au pouvoir aux législatives, il privilégie la campagne de proximité. D'après lui « rien ne sert de courir il faut partir à point ». « Nous faisons confiance à la CENI et ses démembrements, car nous sommes des démocrates. Nous croyons à la transparence et condamnons la politique de la chaise vide », explique-t-il. Dans la commune de Fomboni, son parti, le parti Orange, a également présenté Halim Tohir comme candidat.

Riwad

## TRAFIC DE PRODUITS STUPÉFIANTS :

## De la drogue dissimulée dans des objets quotidiens

Le tribunal de Moroni a tenu un point de presse ce mardi 24 décembre, pour expliquer le coup de filet opéré contre le trafic de stupéfiants, avec la saisie de drogues d'une nature particulièrement dissimulée. Des agents des forces de l'ordre ont intercepté des colis contenant du cannabis, caché dans des sacs de bonbons et des boîtes à lunettes, dans une tentative de tromper les contrôles.

Le substitut du procureur de la République, Hassani Msaidie, a déclaré que cette saisie faisait partie d'un effort plus

large pour contrer le trafic de drogues qui touche les Comores. « Nous avons trouvé du shit caché dans des sacs de bonbons, du cannabis dissimulé dans des boîtes à lunettes pour tenter de faire passer ces substances illicites sans être détectées », a-t-il précisé. Il a ajouté que les autorités sont fermes face à ce fléau. « Les Comoriens doivent savoir que ces substances sont non seulement illégales selon le code pénal comorien, mais aussi interdites par l'islam », a-t-il insisté. Selon l'article 174 du code pénal, la consommation de drogues, y compris le cannabis, est passible de lourdes sanctions. Le code

pénal stipule clairement que les substances illicites, telles que le cannabis et l'alcool, sont prosrites, et ce, aussi bien par la loi que par les principes islamiques. « Un musulman ne devrait pas consommer ces substances », a rappelé le substitut du procureur.

Les personnes impliquées dans cette affaire, de l'acheteur au revendeur, ont été rapidement interpellées. « Tous les détenteurs de ces produits, qu'ils soient acheteurs, transporteurs ou revendeurs, sont emprisonnés et devront purger des peines allant de 5 à 10 ans », dit-il. Les autorités comoriennes ont ordonné la destruction de

la drogue saisie, par incinération, afin de garantir qu'elle ne tombe pas entre de mauvaises mains. Certains stupéfiants saisis provenaient de Mayotte, et ont été envoyés par colis postal. D'autres saisies ont eu lieu à Madjadjuu, où des revendeurs tentaient de vendre ces produits illicites. Selon les autorités, ces trafics représentent une menace sérieuse pour la société, d'où la nécessité d'une réponse judiciaire rapide et ferme.

Bien que des études approfondies ne soient pas encore disponibles, les autorités comoriennes poursuivent leurs efforts pour lutter contre le trafic de drogue. Cette saisie fait

partie d'une série d'actions visant à démanteler les réseaux de distribution et à dissuader les potentiels consommateurs de se tourner vers ces substances dangereuses. « Nous allons continuer à intensifier nos contrôles et à détruire ces produits afin de garantir la sécurité et la santé de notre population », a conclu le substitut du procureur. Cet incident montre la détermination des autorités à lutter contre le trafic de drogue et à appliquer une législation stricte pour protéger la société.

Mohamed Ali Nasra

## CRISE POST - CHIDO :

## Le gouvernement va louer un grand bateau

Face aux besoins urgents de la population Mahoraise, le gouvernement comorien intensifie ses efforts pour assurer l'approvisionnement en produits de première nécessité. Dans ce cadre, l'armateur du Maria Galanta, un navire clé pour le transport maritime dans la région, a été mandaté pour négocier la location d'un bateau à Dar es Salam, capable de transporter au moins 1500 tonnes de produits.

Le bateau, qui sera bientôt loué par le gouvernement, est destiné à acheminer des vivres et des produits essentiels vers Mayotte. Selon les autorités, cette opération logistique vise à stabiliser la situation humanitaire et à répondre aux besoins croissants des populations sinistrées. Raoul Delapeyre,

président du Comité national de gestion de l'après-crise, a confirmé cette initiative : « Le transport maritime est une composante essentielle de notre stratégie pour garantir la continuité des secours. Ce bateau de grande capacité permettra d'assurer un approvisionnement durable ».

Le gouvernement, en étroite col-

laboration avec le comité national de gestion de la crise et les partenaires internationaux, se prépare à financer la location de ce navire. Une fois les négociations finalisées, le bateau transportera notamment de l'eau, du riz et d'autres denrées indispensables à la survie des populations sinistrées. Cette démarche s'inscrit dans un plan global qui comprend également l'ouverture prochaine d'un compte spécial par le ministère des Finances, destiné à recueillir des fonds pour renforcer les opérations humanitaires.

Alors que plus de 835 personnes sont enregistrés dans des listes de rapatriement, 436 ont déjà regagné volontairement Anjouan depuis Mayotte, ce mercredi 25 décembre, la priorité reste de garantir un soutien logistique et matériel aux sinistrés, tant sur le territoire mahorais que sur les autres îles. La mise en place de ce navire représente une avancée majeure pour accélérer la cadence de l'aide et soulager la population.

Avec l'arrivée de ce bateau de grande capacité, le gouvernement

espère non seulement répondre aux besoins immédiats, mais également renforcer la résilience de l'archipel face à de potentielles nouvelles crises, notamment un autre cyclone annoncé pour début janvier. Cette initiative témoigne de l'engagement des autorités comoriennes à coordonner efficacement les secours et à travailler en étroite collaboration avec des partenaires régionaux pour faire face à cette situation critique.

Mohamed Ali Nasra

## PROJET ULANGA MALI :

## Lancement du Conseil d'Aménagement du Territoire de Mohéli

Mohéli a officiellement inauguré son Conseil d'Aménagement du Territoire (CATM), un organe consultatif clé pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Territorial (SAT) ce mercredi 25 décembre. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre du Projet Ulanga Mali, financé par l'AFD et l'Union Européenne, a réuni des autorités locales et nationales, notamment la gouverneure de l'île, Chamina Mohamed, et Sindou Djazila, secrétaire général du ministère de l'Aménagement du Territoire.

Dans son discours, Sindou Djazila a salué la création du CATM, qui vise à accompagner le développement harmonieux de Mohéli. « Le CATM est un organe consultatif chargé de veiller à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Territorial de Mohéli et de donner son avis sur tous les projets de développement de l'île », a-t-il rappelé. Le CATM réunit divers acteurs locaux, dont les communes, le secteur privé, la société civile et des institutions comme le Parc National de Mohéli. Il est épaulé par un Secrétariat Technique

Permanent, chargé de promouvoir le SAT auprès des partenaires financiers et de superviser les activités sur le terrain. « Cet outil stratégique est en parfait accord avec le Plan Comores Émergent (PCE) et reflète l'engagement du gouvernement comorien à moderniser l'État », a ajouté Djazila.

La gouverneure de Mohéli, Chamina Mohamed, a souligné l'importance du SAT dans le cadre des ambitions de l'île. « Le SAT Mohéli, élaboré entre 2020 et 2022 grâce à un financement de l'AFD, complète le PCE en intégrant des éléments relatifs à l'organisation et à la gestion des sols. Il permettra à des secteurs comme le tourisme de se développer tout en préservant l'environnement et les écosystèmes de l'île », a-t-elle déclaré. Elle a également insisté sur la nécessité d'une collaboration entre les acteurs insulaires et nationaux pour réussir la mise en œuvre de cet outil. « La prochaine bataille, qui s'annonce difficile, est celle de la mise en œuvre. Elle nécessitera la participation active de tous les secteurs concernés », a-t-elle précisé.

Plusieurs projets prioritaires, financés par le Projet Ulanga Mali,



ont déjà été lancés, notamment l'élaboration de schémas de développement dans les communes de Mlédjelé et Djando, ainsi que la construction d'un marché à Nioumachioi. « Nous saluons l'engagement de l'AFD et de l'Union Européenne pour le développement durable de notre pays », a affirmé

Sindou Djazila. Chamina Mohamed a conclu en appelant à une concertation élargie pour bâtir une vision commune du développement de Mohéli. « Il est essentiel de faciliter l'appropriation des décisions prises par les populations en leur offrant un cadre de développement harmonieux », a-t-elle insisté.

La mise en place du CATM marque une étape importante dans le développement de Mohéli. Ce modèle pilote pourrait bientôt être reproduit à Anjouan et Grande Comore, élargissant ainsi l'impact du Projet Ulanga Mali à l'ensemble de l'archipel.

Mohamed Ali Nasra

## SANTÉ PUBLIQUE :

## Le restaurant Zanatani suspendu pour intoxication alimentaire

Le restaurant Zanatani, situé à Moroni Zilimadjou, est au cœur d'une polémique après plusieurs

signalements d'intoxication alimentaire. Suite à une inspection menée par l'Institut National de

Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE), l'établissement a été suspendu de toutes ses activités de restauration jusqu'à nouvel ordre pour non-conformité aux normes d'hygiène.

L'affaire a éclaté le mardi 24 décembre lorsque Rahma Said, une sage-femme, une maman a constaté que ses deux enfants souffraient de vomissements et de diarrhées sévères après avoir consommé un sandwich provenant de ce restaurant. Après une hospitalisation de deux jours et une enquête menée par la mère, il a été révélé que plus de six autres personnes ayant mangé le même produit pré-

sentiaient des symptômes similaires. Révoltée, elle a décidé de déposer plainte à la gendarmerie pour que des investigations soient menées. « Face à cette situation, j'ai décidé de porter plainte auprès de la gendarmerie. J'espère que des mesures seront prises pour identifier l'origine de cette intoxication alimentaire et éviter de nouveaux cas », confie-t-elle.

Suite à sa plainte auprès de la gendarmerie, demandant des mesures fermes le 26 décembre, l'Inrape s'est vite saisi de l'affaire. Dans un communiqué officiel, l'institut a annoncé la suspension du restaurant Zanatani pour non-respect des normes sanitaires. Il s'est appuyé sur plusieurs textes juridiques, notam-

ment la législation alimentaire en Union des Comores et les décrets relatifs à la sécurité sanitaire des établissements de restauration. « Le décret N°09-107/PR, abrogeant et remplaçant le décret N°09-070/PR du 23 Mai 2009, portant intégration des activités de l'office national pour le contrôle sanitaire des produits alimentaires (ONASCA) au sein de l'INRAPE », lit-on dans le communiqué. Cette décision relance le débat sur la sécurité alimentaire aux Comores. Les consommateurs appellent à une vigilance accrue des autorités pour éviter de tels incidents à l'avenir.

Mohamed Ali Nasra



## LIBRE OPINION

## Solidaires dans la détresse et dignes dans nos droits

Mayotte est dévastée par le passage du cyclone Chido et pendant que la société civile comorienne et de la diaspora se mobilise pour apporter son soutien aux populations sinistrées, les autorités françaises et extrémistes mahorais inondent les médias de leur rhétorique nauséabonde tendant à faire porter tous les problèmes de Mayotte, qui ne sont que le produit de l'occupation illégale, sur le dos notamment des comoriens des autres îles résidant à Mayotte.

Cette communication est d'autant plus déplacée que plus d'une semaine après le drame, les autorités de fait sur l'île ne sont pas toujours en mesure de produire un bilan exhaustif des dégâts causés par le cyclone, que les secours tardent à venir, que les communications avec les îles sœurs sont entravées alors que des premiers secours pourraient y être initiés et que les appels à détresse se multiplient pour la fourniture d'eau, électricité, nourriture, vêtements, médicaments, etc.

Il est à rappeler que ce taux de migrants balancé dans les médias pour soi-disant dénoncer une situation inique n'est que le résultat de la mise en place illégale en 1995 d'un visa par l'État français à l'intérieur d'un pays indépendant et dont les frontières sont officiellement inscrites à l'ONU depuis le 12 novembre 1975. Il n'y a aucune ambiguïté sur le fait que le Territoire des Comores comprend quatre îles.

Le pourcentage de non à l'indépendance exprimé à Mayotte

ne peut juridiquement justifier la partition du pays, l'ensemble du corps électoral comorien s'étant exprimé à plus de 95% pour le oui à l'indépendance. L'interprétation erronée du scrutin référendaire par la puissance occupante augure une longue liste d'illégalités flagrantes, allant des référendums organisés par la France à Mayotte à la mise en place du visa Balladur, puis la départementalisation de Mayotte. Les dernières manifestations de ces irrégularités sont les déplacements forcés de population sous couvert d'opérations Wuambushu et Place Nette pour soi-disant lutter contre l'immigration clandestine et l'insécurité. Ces opérations de nettoyage ethnique ne visent qu'à renforcer la colonie de peuplement que la France veut imposer à Mayotte et la décomorianisation programmée de l'île. L'attitude de la préfecture de Mayotte atteste de cette réalité glaçante. Au milieu de la détresse humanitaire, il propose un rapatriement sans condition des comoriens des autres îles ce qui est un Wuambushu déguisé. Il faut rester vigilant et éviter que le comité national mis en place par le gouvernement ne soit pas qu'une diversion de plus à la fois coûteuse pour le contribuable et complice de la politique française d'occupation et d'expulsion.

Le cyclone Chido a frappé, mettant à nu l'incapacité d'une des puissances mondiales à maîtriser un territoire de 374 km<sup>2</sup> avec un peu moins de 400.000 habitants, alors qu'elle fournit les équipements de pointe militaires les plus sophisti-

qués à l'ensemble de la planète. Chido révèle également l'absence totale d'humanité des politiques qui tirent les ficelles à Mayotte et qui sont prêts à laisser une population sinistrée dans la détresse plutôt que de bénéficier des premiers secours que pourraient offrir les îles voisines épargnées par la violence du cyclone. Il a enfin mis en exergue le relent colonialiste qui sous-tend une frange importante du discours public français et qui s'est exprimé encore dans les propos du président de la République française.

Il est temps que le Gouvernement comorien dénonce ces humiliations permanentes qui s'ajoutent au sacrifice d'une population de tous les côtés de l'archipel. Chido, après nous avoir mis à terre, doit être l'opportunité de nous relever



avec dignité, de mettre un terme à l'entreprise de haine savamment distillée entre les comoriens depuis des décennies et tenter de reconstruire sur la

base des vraies valeurs de solidarité et de bienveillance qui nous unissent.

Mohamed Rafsandjani

## Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service  
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores  
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: [la\\_gazette@comorestelecom.km](mailto:la_gazette@comorestelecom.km)

La Gazette des Comores  
Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



### RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE L'AUDIT, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA CONFORMITÉ DE LA SOGAK

La société de garantie des Comores (SOGAK) est une institution financière de garantie récemment créée. Sa mission est de faciliter l'accès au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) comoriennes. Il s'agit d'une société anonyme, agréée par la Banque centrale des Comores et détenue par EXIM Bank, AFG Bank KM, SANDUK Anjouan, SANDUK Mohéli, SANDUK Nagzidja, l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat des Comores ainsi que par l'État comorien.

#### POSITIONNEMENT

- Poste supérieur hiérarchique : directeur général de la SOGAK

#### RÔLES

- Garantir la conformité de la SOGAK à la réglementation et veiller à l'application des politiques internes en mettant en place les dispositifs de contrôle et d'audit adéquats.

#### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Veiller à la bonne application des chartes, politiques et procédures internes, notamment LCB-FT, au travers de la mise en place de mécanismes d'audit et de contrôle interne
- Évaluer la conformité des dossiers de garantie sous l'angle de la LCB-FT afin d'autoriser l'établissement de la relation avec les partenaires financiers
- Assister le service des engagements et des risques dans la réalisation des audits qui seront menés auprès des institutions financières prêteuses
- Conseiller la direction générale dans le renforcement permanent de la posture de vigilance
- Communiquer avec les autres services de la SOGAK et veiller à la bonne diffusion des documents et informations
- Présenter les résultats des audits, des contrôles et des analyses de conformité sous forme de rapports
- Coordonner les activités du service et rendre compte à la hiérarchie
- Mettre à jour le corpus interne (chartes, procédures, règlement intérieur, etc.) et proposer les ajouts pertinents

#### QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

##### FORMATION ET EXPÉRIENCES

- Niveau de formation : BAC + 5 au moins en droit, audit, contrôle de gestion ou conformité
- Expériences professionnelles : minimum 5 ans d'expérience dans un service audit, contrôle interne ou conformité

##### COMPÉTENCES REQUISES

- Excellente connaissance de la réglementation comorienne et internationale en matière de conformité
- Excellente connaissance des produits bancaires et financiers
- Connaissances solides de l'écosystème comorien
- Excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse
- Polyvalence dans l'exécution des tâches au quotidien
- Capacité à travailler dans un environnement en création et en évolution
- Aptitudes linguistiques : français courant (oral et écrit), anglais courant (oral et écrit), le shikomori est un atout
- Solides aptitudes non techniques : capacités managériales, aptitude de négociation et de communication, disponibilité, sens de l'initiative et de l'innovation, adaptation au changement

Candidatures à adresser jusqu'au 5 janvier 2025,  
en envoyant un CV à l'adresse suivante : [recrutement.sogak@finactu.com](mailto:recrutement.sogak@finactu.com)

BASKET-BALL PHASE NATIONAL :

# USONI Basket grandissime favoris pour le titre !

C'est le 29 décembre prochain qu'est censé prendre fin la phase nationale du championnat des Comores de Basket Ball. Si rien n'est encore joué, coté garçons, le club de Mutsamudu de retour en phase nationale semble être porté par la baraka. Défait lors de la première journée, Djabal Basket va tenter de se relancer dans ses deux rencontres restantes pour essayer de se hisser en finale et tenter de prendre sa revanche sur Usoni qui l'a corrigé lors de la première journée.

C'est un rythme d'enfer que semble imposer, Usoni Club Basket de Mutsamudu à tous ses adversaires. Jusqu'à maintenant, c'est un parcours sans faute. Deux matches et autant de victoires. Lors de la première journée, le club de la capitale anjouanaise était opposé aux marins d'Ikoni, Djabal Basket. Dans ce qui paraissait comme le sommet de ce championnat, Usoni a parfaitement contrôlé le champion de la Grande-Comores de bout en bout. A la fin de la première mi-temps pourtant, les deux équipes étaient au coude à coude avec seulement (41-45) trois points d'écart en faveur des Blancs

de Mutsamudu. De retour des vestiaires, ces derniers ont mis le pied sur l'accélérateur pour finalement l'emporter sur le score confortable de 92-81. Ce résultat leur a permis de commencer le championnat avec le plein de confiance.

Lors de la deuxième journée, les Mutsamudiens étaient opposés aux Mohéliens, les Amis du Basket eux aussi victorieux lors de la première journée contre l'autre club de Mwali, Assim. Dans ce match pour occuper la première place, Usoni a pris le dessus sur son adversaire. « Usoni Club Basket réalise un sans-faute en gagnant son deuxième match contre Assim de Fomboni sur le score de 65 à 62. Usoni a assuré sa qualification en finale avant de jouer son dernier match contre Les Amis », d'une courte victoire, mais qui leur permet de se positionner d'ores et déjà en finale en attendant son dernier match contre Assim. Djabal Basket et Les Amis du Basket se sont rencontrés hier à 18h30, une défaite de Djabal signerait déjà son élimination, le contraire le relancerait en attendant d'affronter Assim pour une qualification en finale.

Imtiyaz





**SOGAK**

**RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DES ENGAGEMENTS ET DES RISQUES DE LA SOGAK**

La société de garantie des Comores (SOGAK) est une institution financière de garantie récemment créée. Sa mission est de faciliter l'accès au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) comoriennes. Il s'agit d'une société anonyme, agréée par la Banque centrale des Comores et détenue par EXIM Bank, AFG Bank KM, SANDUK Anjouan, SANDUK Mohéli, SANDUK Nagzidja, l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat des Comores ainsi que par l'État comorien.

POSITIONNEMENT	
• Poste supérieur hiérarchique : directeur général de la SOGAK	
• Postes subordonnés : agents du service des engagements et des risques	

RÔLES	
• Piloter l'analyse, la mise en place et le suivi des garanties, assurer la relation avec les partenaires financiers, superviser les audits et le reporting, et contribuer au développement de l'offre produit et de l'action commerciale de la SOGAK.	

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS	
• Définir l'offre produit et échanger avec les institutions partenaires, en coordination avec la direction générale	
• Analyser les dossiers de crédit pour les garanties individuelles	
• Négocier les garanties de portefeuille avec les institutions financières prêteuses	
• Préparer toute note ou analyse requise aux fins de l'octroi	
• Mettre en place les garanties en liaison avec la direction générale	
• Assurer le suivi des engagements	
• Déployer et mener l'action commerciale de la SOGAK	
• Organiser et réaliser les audits périodiques sur les garanties de portefeuille auprès des institutions financières prêteuses pour veiller au bon respect des conventions	
• Assurer le reporting sur la situation des portefeuilles et sur l'activité de garantie, en prévision notamment des rapports périodiques à produire	
• Communiquer avec les autres services de la SOGAK et veiller à la bonne diffusion des documents et informations	
• Coordonner les activités du service et rendre compte à la hiérarchie	
• Encadrer, motiver et évaluer les collaborateurs du service et favoriser leur progression	
• Contribuer à la mise à jour permanente du corpus interne (chartes, procédures, etc.)	

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES	
<b>FORMATION ET EXPÉRIENCES</b>	
• Niveau de formation : BAC + 5 au moins, en finance, comptabilité, ou gestion des risques	
• Expériences professionnelles : minimum 6 ans d'expérience en banque ou dans la finance, de préférence à des fonctions de gestions des engagements et des risques	
<b>COMPÉTENCES REQUISES</b>	
• Excellente connaissance des produits bancaires et financiers	
• Maîtrise des mathématiques financières, outils statistiques et techniques de gestion des risques	
• Excellentes capacités rédactionnelles et d'analyse	
• Connaissances solides en termes de besoin en financement des PME	
• Connaissances solides de l'écosystème comorien	
• Polyvalence dans l'exécution des tâches au quotidien	
• Capacité à travailler dans un environnement en création et en évolution	
• Aptitudes linguistiques : français courant (oral et écrit), anglais courant (oral et écrit), le shikomori est un atout	
• Solides aptitudes non techniques : capacités managériales, aptitude de négociation et de communication, disponibilité, sens de l'initiative et de l'innovation, adaptation au changement	

**Candidatures à adresser jusqu'au 5 janvier 2025, en envoyant un CV à l'adresse suivante : [recrutement.sogak@finactu.com](mailto:recrutement.sogak@finactu.com)**

## Pour être informé, je lis la Gazette chaque jour

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**

3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**

Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le, \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



**UNION DES COMORES**  
**Unité – Solidarité – Développement**

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES**

**PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET**

**Avis de demande de cotation ouverte**

**Pays : UNION DES COMORES**

**Nom du Projet :** Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores

**Numéro de Don :** IDA-E0490

**Intitulé du marché :** Acquisition, livraison et installation d'équipements informatiques et des mobiliers de bureau

**Lot 1 :** 2024-AEBI-04-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation d'équipements informatiques

**Lot 2 :** 2024-AEB-06-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation des mobiliers de bureau

Date de publication de l'avis: 25 décembre 2024

**Date limite de dépôt des demandes de cotations :** 02 janvier 2025 à 12h30 heure locale de Moroni

1.L'Union des Comores a reçu de la part de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement pour financer les activités du Projet d'Appui à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) et à l'intention d'utiliser une partie de fonds accordés au titre de ce financement pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'équipements informatiques et des mobiliers de bureau pour l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

2.En effet, l'Unité de Coordination du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition, la livrai-

son et l'installation d'équipements informatiques et des mobiliers de bureau.

3.La procédure sera conduite par la mise en concurrence nationale en recourant à une demande de cotation telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) », « cinquième édition, septembre 2023 » et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligible tels que définis dans le Règlement de passation de marchés.

4.Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent retirer le dossier de demande de cotation en précisant l'intitulé du marché, auprès du bureau du Projet, aux heures de travail du Projet du lundi au vendredi, de 08h00 à 16h00 ou envoyer une demande à l'adresse mail suivante : [infospaesc@gmail.com](mailto:infospaesc@gmail.com).

5.Les offres devront être remises sous pli fermés avec la mention « **Lot 1 : 2024-AEBI-04-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation d'équipements informatiques** » ou « **Lot 2 : 2024-AEB-06-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation des mobiliers de bureau** » et seront adressées à monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) – Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC), Route de Salimani, Sahara, Union des Comores – Moroni, au plus tard le **jeudi 02 janvier 2025 à 14h30 (heure de Moroni)**. La soumission des offres

par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Elles seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents le **jeudi 02 janvier 2025 à 14h30 dans les locaux du Projet PAESC**.

6.Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de trois pourcent (3%) du montant de l'offre et peut être fourni sous l'une de formes suivantes :

-Un chèque de banque certifié au nom de l'UCP-PAESC

-Une caution bancaire

7.Ces équipements sont à livrer au bureau de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) – Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la signature du contrat entre les deux parties.

Toute demande d'éclaircissement doit être écrite **au plus tard 04 jours** avant la date limite de dépôt des offres. La date de validité des offres est de **45 jours** à partir de la date d'ouverture des offres.

**NB : les fournisseurs peuvent postuler pour le lot 1) et/ou le lot 2**

Fait à Moroni, 25 décembre 2024  
**Le Coordinateur**  
**DJAANFAR ABDOUROIHAMANE**



**UNION DES COMORES**  
**Unité – Solidarité – Développement**

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES**

**PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET**

Date de publication : 23 décembre 2024

Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : 23 janvier 2025 à 12h30 heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu de la part de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement pour couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) et à l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant. En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) souhaite recruter un bureau d'études pour la réalisation d'un document cadre sur les IPPs en Union des Comores.

Les services de consultant (« les services ») comprennent :

- L'élaboration du document cadre de réglementation sur les Producteurs Indépendant d'Electricité (IPP), en cohérence avec la politique énergétique nationale. Ce cadre vise à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à réduire la dépendance aux énergies fossiles, à renforcer l'accès et à la sécurité de l'approvisionnement électrique.

-L'étude prévoit de développer un cadre réglementaire et institutionnel des IPPs permettant de:

-Fixer les conditions et normes d'intégration des IPPs dans le réseau national.

-Réduire le coût de la consommation énergétique pour les ménages.

-Protéger les droits des opérateurs, des investissements en IPPs ainsi que des consommateurs finaux;

-Inciter la recherche et le développement des nouvelles techniques de production, d'injection et de distribution d'énergie;

-Assurer les droits des producteurs / consommateurs indépendant ainsi que ceux de la Société Nationale de l'Electricité.

-Elaborer des normes et conditions pour l'injection dans le réseau des auto-producteurs ayant une surproduction en énergie électrique.

-Mettre en place des conditions facilitant la vulgarisation de ce cadre réglementaire pour les IPPs;

-Assurer/Garantir l'accès aux énergies renouvelables pour les populations les plus démunies.

-Favoriser une utilisation de la biomasse conciliable avec les principes de durabilité des ressources;

-Améliorer la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique;

-Proposer des modèles type de contrat d'achat standard;

-Analyser l'ensemble des conditions nécessaires au niveau national, à la construction et à l'exploitation des IPPs;

-Formation en technique de négociation contractuelle.

La durée de la mission est de 90 jours (couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive) et la date prévue de début des prestations est le 1er /03/2025.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant de la SONELEC : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : [infospaesc@gmail.com](mailto:infospaesc@gmail.com)

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets de consultant admissible (« consultant ») à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les documents administratifs à fournir sont:

**Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année 2024 et quitus fiscal.**

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

(1)**Expérience et leurs qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)**

(2)**Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission**

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la

section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17, ainsi la section VII, paragraphes, 7.11 et 7.12 du «**Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)** », cinquième édition, septembre 2023 », ainsi que la langue appliquée est le français.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui est énoncée dans les TDRs.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h00 à 16h00, heure locale de Moroni.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 janvier 2025 à 14h30, heure locale.

Unité de Coordination du Projet UCP/PAESC,  
À l'attention de : Monsieur le coordinateur de l'UCP  
Route de Salimani – Sahara – Moroni, Comores  
Tel : +269 763 10 94  
Mail : [infospaesc@gmail.com](mailto:infospaesc@gmail.com)

**NB : Seul le Consultant ayant obtenu la meilleure Note Technique globale (T) atteint un score supérieur ou égal à 70/100, il sera convié à présenter ses propositions technique et financière en vue des négociations contractuelles.**

**Le Coordinateur**  
**DJAANFAR ABDOUROIHAMANE**